

SURVEILLANTES OU SURVEILLANTS D'ÉLÈVES DU MIDI

Lundi au vendredi : 1 h 15 / jour

Écoles primaires

NATURE DU TRAVAIL

Sous l'autorité de la direction d'école, l'emploi de surveillante ou surveillant d'élèves consiste à s'assurer du respect, par les élèves, de la politique d'encadrement de l'école concernant la discipline. Plus précisément, elle ou il devra :

- Exercer une surveillance à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement scolaire pour s'assurer du respect des règlements et voir à la sécurité des élèves;
- Exercer une surveillance dans la cafétéria et aider les élèves qui le requièrent à manger. Aider certains élèves à s'habiller, à se déshabiller et à se déplacer;
- En collaboration avec le personnel enseignant et les membres des services complémentaires, participer au déroulement et à la surveillance d'activités étudiantes;
- Intervenir pour maintenir un environnement sécuritaire;
- Participer au contrôle des absences;
- Réaliser toute autre tâche inhérente au poste ou demandée par le supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS REQUISES

Être titulaire d'un diplôme de 5^e année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir une (1) année d'expérience pertinente ayant permis d'acquérir une discipline personnelle, des notions générales de psychologie et des aptitudes sur le plan des relations humaines.

TRAITEMENT : Selon la convention collective du personnel de soutien. Le traitement est déterminé en fonction de la scolarité et de l'expérience et peut varier entre 20,55 \$ et 22,35 \$ de l'heure.

ENTRÉE EN FONCTION : dès que possible.

DURÉE : Jusqu'au 23 juin 2021.

PROCÉDURE : Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur candidature **dès que possible** à l'adresse courriel : emploi@csriveraine.qc.ca ou de communiquer avec les ressources humaines au 819-293-5821, poste 4543.